



Commission de suivi de site LA SOCIÉTÉ PPG - SAULTAIN

Lieu : Sous-préfecture de Valenciennes

Date : 17 juin 2026

Collège « Administrations de l'Etat »

- Monsieur COSTAGLIOLI, Sous-préfet de Valenciennes
- Madame DOUVRY, Sous-préfecture de Valenciennes
- Monsieur MESSIER, DREAL
- Monsieur DULION, DDTM 59

Collège « Exploitant »

- Madame ANNUZET BRUSS, Responsable HSE
- Monsieur LINKE, Directeur d'établissement

Collège « Salariés »

- Monsieur BANGARD, Membre CSE
- Monsieur FABBRI, Membre CSE

Collège « Collectivités »

- Monsieur BREMENT, Mairie de Curgies
- Monsieur NOYEZ, Mairie de Saultain
- Monsieur MORELLE, Mairie d'Estreux

Collège « Riverains et associations »

- Monsieur CLERFAYT, Riverain
- Monsieur BIGOT, Nord Nature Environnement
- Madame MORIAMEZ, Riveraine

Personnes qualifiées

- Lieutenant MARAIS, SDIS 59

Secrétariat de la CSS

- Madame DUBRULLE, S3PI

ORDRE DU JOUR

I. Introduction du Président de la CSS3

II. Bilan d’activité et environnemental de la société PPG de Saultain pour 2025 (risques technologiques et risques chroniques)3

III. Questions et échanges9

La séance est ouverte à 9 heures 10.

I. Introduction du Président de la CSS

Monsieur CLERFAYT remercie les participants pour leur présence ainsi que Monsieur le sous-préfet et les services de la sous-préfecture pour la mise à disposition de la salle. Il passe ensuite la parole à l'exploitant du site PPG de Saultain.

II. Bilan d'activité et environnemental de la société PPG de Saultain pour 2025 (risques technologiques et risques chroniques)

Un diaporama est projeté.

M. COSTAGLIOLI prévoit d'organiser une visite du site PPG de Saultain.

M. LINKE présente le groupe PPG, un groupe américain fondé en 1883 et dont le siège social est situé à Pittsburgh, aux États-Unis. PPG est présent dans plus de 70 pays et figure au 232^e rang du classement dans le magazine Fortune 500.

Le groupe PPG est un fabricant mondial de peintures et de revêtements destinés aux secteurs du bâtiment, de l'électronique, de l'aéronautique, de l'aérospatial, de l'automobile et de l'industrie. L'entreprise développe aussi des peintures murales intérieures et extérieures et des revêtements de sols. Sa division « packaging » produit des revêtements pour les canettes de soda et les gourdes isothermes.

Le portefeuille d'activités de PPG est organisé autour de deux segments : « Performance Coatings » et « Industrial Coatings », qui regroupent les différentes activités précédemment citées. En 2025, le groupe a réalisé 18 milliards d'euros de bénéfices.

M. LINKE aborde ensuite les objectifs de développement durable du groupe à horizon 2030. Les investissements portent notamment sur la réduction des consommations d'eau, d'énergie et des déchets, l'engagement auprès des communautés ainsi que le renforcement des politiques de sécurité et de prévention des accidents du travail.

M. LINKE précise les activités du site PPG de Saultain. Au-delà d'être un site de production, le site a également une plateforme logistique européenne ainsi qu'un centre de développement des produits. Le site dispose de différentes certifications pour travailler avec des clients de l'automobile et de l'industrie ainsi que les normes ISO 140001, 45001 et 50001, encadrant leur système de management de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Et plus récemment, la performance énergétique (ISO 50001).

Le site PPG de Saultain a démarré ses opérations de production en 1966. Implanté en zone rurale, il est relativement éloigné des premières habitations et des premiers villages, tout en bénéficiant de la proximité de l'autoroute A2. Cette situation géographique constitue un atout pour l'approvisionnement et l'exportation des produits.

Le site fonctionne en continu, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à l'exception de deux arrêts annuels traditionnels : deux semaines au mois d'août et deux semaines entre Noël et le Nouvel An. Pendant ces périodes, des activités de maintenance et des travaux sont effectués. Une faible activité logistique est maintenue pour certains clients dont les besoins ne peuvent être interrompus. C'est notamment le cas du site Toyota à Onnaing, pour lequel des livraisons continuent d'être assurées.

L'établissement est classé Seveso seuil haut et emploie environ 230 personnes.

M. LINKE revient sur les évolutions marquantes du site PPG de Saultain. En 2009, le site a procédé à plusieurs acquisitions dans la région, entraînant la fermeture de certains ateliers et la mise en œuvre d'un plan social. Depuis, les activités sont revenues sur le site. Le dépôt logistique a été transformé en plateforme logistique européenne en 2013. En 2016 et 2017, le site a accueilli de nouvelles activités, auparavant réalisées sur d'autres usines du groupe ou directement chez certains clients. Ces évolutions se sont accompagnées d'un important programme d'investissement d'un montant de près de 6 millions d'euros en 2017, destiné à accroître les capacités de production du site.

Depuis deux ans, le site poursuit ses investissements afin d'accompagner le développement de produits destinés au marché des véhicules électriques, à travers des revêtements appliqués sur l'extérieur des packs de batteries automobiles.

M. LINKE énumère les différents produits pouvant être revêtus sur le site de Saultain : matériel agricole, pièces métalliques (automobile, industrie), revêtements de sol, bardages métalliques, produits pour le packaging et l'alimentaire et revêtements de vélo.

M. LINKE souligne que le site de Saultain sert 400 clients, basés principalement en Europe. Le plus gros de leur portefeuille de produits est l'industrie et l'automobile.

En 2025, près de 58 tonnes de produits ont été produites dans les différents ateliers du site. Un chiffre aligné par rapport à l'année précédente.

M. LINKE présente l'organigramme de l'équipe de direction du site.

En termes de localisation, le site PPG de Saultain a l'avantage d'avoir une place centrale au niveau européen. Leur plateforme logistique européenne permet de recevoir des produits finis et de les envoyer dans les différents pays du monde.

M. LINKE élargit la vision du groupe PPG à l'échelle de la France, et souligne que cela représente 3 000 personnes, 6 usines et 4 centres R&D, sur différents segments.

M. LINKE présente une vue aérienne du site PPG de Saultain. Il souligne que la surface au sol est de 270 000 m² dont 32 000 m² de bâti.

Au niveau des process de fabrication, le site a deux ateliers importants qui fabriquent respectivement des résines et des pâtes. Une petite cellule est dédiée à la fabrication UV/EB où la peinture sèche et durcit (réticulation) après une exposition aux ultraviolets.

Enfin, la dernière activité principale du site est le procédé de "mixing cell". Celui-ci répond principalement aux attentes spécifiques des métallurgistes de la région, notamment en Belgique et dans l'est de la France.

M. LINKE précise que l'activité du site PPG de Saultain, les amène à travailler avec 44 pays différents à travers le monde. Ce qui demande une certaine expertise pour pouvoir gérer les différents transports, que ce soit par axes routiers, fluviaux ou aériens, en incluant toutes les réglementations associées pour gérer et organiser ces transports.

M. COSTAGLIOLI demande des précisions sur la plateforme logistique européenne du site PPG de Saultain.

M. LINKE indique que l'ensemble des produits est fabriqué en Europe, qu'ils sont ensuite réceptionnés sur le dépôt du site avant d'être expédiés à travers le monde. En 2025, 46 000 tonnes de produits ont été expédiées dans différents pays du monde (hors France).

M. COSTAGLIOLI demande s'il est possible de connaître la répartition de ces 46 000 tonnes de produits expédiés par type de mode de transport ?

M. LINKE répond que l'aérien est quasiment négligeable. Ce mode de transport est utilisé pour des nouveaux marchés, des commandes express ou du dépannage. Majoritairement, c'est le transport routier qui est utilisé car les déplacements se font au sein de l'Europe, suivi du fluvial.

1. Investissement 2025

M. LINKE présente les investissements du site PPG de Saultain sur l'année 2025, correspondant à 2,3 millions d'euros. Une grande partie de l'investissement a été dédiée au démarrage d'une nouvelle ligne de production (590 K€), suivi du changement des chambres froides de stockage des peroxydes (103 K€). D'autres rénovations ont été réalisées, notamment l'achat d'une couverture flottante pour la réserve d'eau incendie (40 K€) réduisant le phénomène d'évaporation d'eau à hauteur de 90%. Enfin, la salle de restauration collective a également été rénovée pour améliorer le bien-être des collaborateurs.

2. Projections 2026-2027

M. LINKE présente les projections pour l'année 2026-2027 sur le site PPG de Saultain. En termes d'investissement, 2,7 millions d'euros ont été approuvés. Ce budget va permettre de mener un projet d'installation d'une nouvelle chaudière (2,4 M€) nécessaire au processus de fabrication, puisque la chaudière précédente est tombée en panne il y a un an et demi, et depuis le site a recours à la location. D'autres projets sont prévus tels que le remplacement d'un bac de stockage (193 K€) et la réparation d'un bac à la suite du contrôle quinquennal (53 K€).

3. Situations d'urgence

Mme ANNUZET BRUSS présente la gestion des situations d'urgence sur le site PPG de Saultain, notamment à travers l'exercice POI (Plan d'Opération Interne) qui s'est déroulé le 16 décembre 2025, en collaboration avec le SDIS. Le scénario d'incendie d'un centre de rétention de bac de stockage à air a été choisi.

L'exercice a été réalisé durant les heures ouvrées et ce scénario a été choisi car il permet au site d'être autonome en termes de moyens humains et techniques. De plus, ce scénario a permis de mettre en place, avec le SDIS, le projet d'un binôme d'officiers de liaison industrielle, un projet sur lequel le site PPG de Saultain travaille depuis plus d'un an. Une équipe de seconde intervention était déployée sur le terrain et une évacuation générale du site ainsi que la mise en œuvre d'une cellule de crise ont également été réalisées.

Les points positifs soulevés par le SDIS sont une organisation claire au niveau du poste de commandement et sur le terrain. De plus, les nouvelles fiches réflexes créées en interne ont été un atout pour le bon déroulé du POI.

En termes d'opportunités d'amélioration, le site a identifié la nécessité de travailler sur un message d'accueil synthétique à destination des équipes du SDIS lors de leur arrivée, de former leurs agents de sécurité chargés de donner l'alerte au SDIS et d'améliorer le plan des bacs de stockage de la zone concernée.

4. Indicateurs 2025

Mme ANNUZET BRUSS indique qu'au niveau des indicateurs de l'année 2025 en termes d'accidentologie corporelle, le site compte 4 accidents avec arrêt de travail, 1 traitement médical et 5 premiers soins. Elle précise cependant que leurs taux de fréquence et de gravité restent en dessous de la moyenne nationale de leur secteur d'activité.

Le site recense également pour 2025, 28 déversements accidentels non reportables et 1 déversement reportable ainsi que 50 presque-accidents dont 5 significatifs.

Mme ANNUZET BRUSS aborde ensuite les indicateurs environnementaux. Concernant les consommations d'eau, aussi bien en eau de forage qu'en eau de ville, le site est en deçà des limites fixées par l'arrêté préfectoral. La consommation d'eau de forage a légèrement augmenté par rapport aux années précédentes à la suite de la mise en place d'un osmoseur. Elle annonce que le site PPG de Saultain va consommer un peu plus d'eau de forage que les années précédentes, mais qu'il consommera moins d'eau de ville.

M. COSTAGLIOLI demande si la consommation d'eau de forage et la consommation d'eau de ville ont vocation à se compenser ?

M. LINKE répond que l'objectif à long terme avec la mise en place de l'osmoseur est d'aller au-delà de la compensation, en réduisant les consommations d'eau. Il reconnaît que sur le graphique présenté à l'écran, la compensation n'est pas visible et que cela est principalement dû au fait que le projet d'osmoseur était dans la phase de démarrage. De plus, le site a eu une fuite d'eau sur un réseau enterré.

Mme ANNUZET BRUSS indique que le site de Saultain a obtenu une reconnaissance interne, au niveau du groupe PPG, pour le projet de réduction d'eau grâce à l'installation de cet osmoseur.

Mme ANNUZET BRUSS aborde ensuite le sujet des rejets aqueux et souligne que le site dispose d'une station d'épuration et que les eaux sont rejetées dans le cours d'eau de proximité. En 2025, 34 092 m³ d'eau traitée ont été rejetés sans aucun dépassement sur leurs paramètres mesurés tels que les matières en suspension (MES), la demande chimique en oxygène (DCO) et le débit.

Concernant les rejets atmosphériques, que ce soit sur les rejets process ou les rejets chaudières, les résultats sont conformes et aucun dépassement n'a été observé. Un plan d'action est toujours en cours sur la mise en conformité des émissaires (vitesses d'éjection, hauteurs de cheminées) et un arrêté préfectoral complémentaire est en cours, différents échanges sont menés avec la DREAL.

Des campagnes de rejets atmosphériques sont effectuées dans l'environnement du site, afin de s'assurer que les COV (Composés Organiques Volatils) que l'on retrouve dans l'environnement proche du site soient également conformes et que les activités du site PPG de Saultain n'entraînent pas d'augmentation significative des émissions de COV à l'extérieur du site. À cette fin, trois points de mesure sont implantés et mesurés à Estreux, Sebourg et Curgies.

Mme ANNUZET BRUSS évoque ensuite le sujet des déchets. Le site relève une intensité de déchets de 5,34 tonnes pour 100 tonnes produites en 2025. Un chiffre en diminution par rapport à 2024 (5,71 tonnes). Les principaux générateurs de déchets sont les fûts en métal vides souillés (liés à l'utilisation de matières premières), les eaux cationiques, les solides imprégnés et les eaux souillées.

Le site dispose de deux tours aéroréfrigérantes dédiées au refroidissement des process. Des suivis du risque légionnelle sont effectués et ont permis de détecter un dépassement supérieur à 100 000 UFC/L (Unités Formant Colonies par litre) sur le circuit résine basse température lié au début d'une fuite d'huile thermique sur un échangeur réacteur, ayant entraîné la pollution du réseau d'eau du site. Cet événement a conduit à l'arrêt de l'installation, à sa mise en sécurité, son nettoyage, sa désinfection ainsi qu'à la mise à jour de l'Analyse Méthodique des Risques (AMR), avant le redémarrage.

À la suite de cela, un turbidimètre en ligne a été installé pour détecter en amont de potentielles fuites susceptibles d'entraîner une nouvelle pollution des réseaux d'eau du site.

M. MESSIER précise que pour la légionelle, le dépassement du seuil de 100 000 UFC/L correspond au seuil d'alerte. L'exploitant doit immédiatement informer la DREAL du dépassement du seuil à réception des résultats et doit arrêter les installations pour les vidanger et les désinfecter afin de retrouver un seuil inférieur à 1000 UFC/L, qui est le seuil réglementaire. Il souligne que le seuil de 100 000 UFC/L peut être générateur d'impacts sanitaires graves autour des installations.

M. MESSIER confirme ensuite qu'il n'y a pas eu d'autres dépassements de seuil après celui-ci.

Mme ANNUZET BRUSS présente le système de sécurité des procédés. Une procédure permet de tracer tous les changements pouvant avoir un impact sur le site : changement de process, d'équipement, de procédure, de produits chimiques, etc. En 2025, 143 procédures ont été réalisées.

Des analyses de risques sur la sécurité des procédés sont également réalisées, dont deux études en 2025 en lien avec des projets et qui ont généré 36 recommandations.

Une politique de maintenance préventive est aussi menée sur le site : 1924 bons de maintenance ont été rédigés, dont 791 concernaient des items critiques pour la sécurité.

Mme ANNUZET BRUSS développe le sujet de la communication avec les parties intéressées et revient, dans un premier temps, sur les actions menées par la DREAL :

- Inspection légionnelle à la suite du dépassement du seuil des 100 000 UFC/L. Un courrier a été réalisé par la DREAL comprenant 4 faits susceptibles de suite et 4 observations. Courrier auquel le site de PPG de Saultain a répondu.
- Inspection PFAS : 5 observations ont été formulées par la DREAL. Les PFAS identifiés sur le site sont principalement présents dans les émulseurs utilisés par le réseau d'extinction incendie.
- Inspection PMII (Plan de Modernisation des Installations Industrielles) comprenant 4 actions correctives.
- Inspection SGS (Système de Gestion de la Sécurité) sur la thématique de la perte des utilités avec 3 observations formulées.
- Communication du bilan annuel légionnelle et du bilan annuel SGS par le site de Saultain.
- Contrôles inopinés de la DREAL sur les rejets aqueux, la légionnelle et les rejets atmosphériques.
- Transmission d'un porté à connaissance sur le stockage d'isocyanates pour autoriser l'augmentation de volume de stockage de certaines matières utilisées sur le site.

M. COSTAGLIOLI demande ce qu'est un isocyanate.

M. LINKE indique qu'il s'agit de matières premières qui servent à fabriquer du polyuréthane, élément nécessaire dans la composition de leurs produits. Il précise que le polyuréthane est sous forme liquide et qu'une fois appliqué sur des pièces métalliques et soumis à un passage en four, le processus de réticulation s'effectue entraînant le séchage de la peinture. Ce composant représente 10 à 15% de la formule.

Mme ANNUZET BRUSS poursuit sur le sujet de la communication avec les parties intéressées et indique, dans un second temps, l'absence de visite de l'inspection du travail sur l'année 2025.

Elle rappelle également la collaboration avec le SDIS, notamment dans le cadre de la révision des fiches réflexes du POI, du projet de mise en place d'un officier de liaison industrielle et de la préparation de l'exercice annuel POI.

Aucune visite n'a été effectuée par la CPAM ni la CARCAT, et aucune communication avec le voisinage n'a été identifiée.

Mme ANNUZET BRUSS aborde ensuite la sûreté du site. Elle informe que le site est entièrement clôturé et dispose d'un poste de garde avec un agent présent 24h/24, 7j/7, ainsi que des rondes de surveillance quotidiennes.

Elle fait ensuite état de trois intrusions survenues sur le site durant la fermeture hivernale du site PPG Saultain et au début de l'année 2026 :

- Dans la nuit du 23 au 24 décembre 2025 : découpe de la clôture et vol de la camionnette d'une entreprise extérieure présente sur le site.
- 26 décembre 2025 : trou dans la clôture observé par l'agent de sécurité lors d'une ronde mais aucun autre dommage n'a été constaté.
- 11 janvier 2026 : intrusion dans le bâtiment logistique avec dégradation d'une porte-fenêtre donnant accès aux bureaux. L'agent de sécurité, alerté par des bruits, s'est rendu sur place, entraînant la fuite des individus.

Ces trois événements majeurs ont conduit à accélérer les démarches de renforcement de la sûreté du site. Un investissement a été débloqué pour la mise en place de caméras temporaires en périphérie du site PPG de Saultain. Cette solution transitoire s'inscrit dans le cadre d'un projet plus global de déploiement d'un système de vidéosurveillance pérenne.

M. BIGOT interroge sur la présence d'un seul agent de sécurité sur le site.

M. LINKE précise qu'au regard du périmètre du site, la vidéosurveillance et le système anti-intrusion constituent les dispositifs les plus adaptés. Il rappelle qu'en cas d'incident, l'agent de sécurité n'est pas habilité à intervenir physiquement : il déclenche l'alerte afin de permettre l'intervention des forces de l'ordre.

M. COSTAGLIOLI confirme que les agents de sécurité ne disposent d'aucun pouvoir d'interpellation ni de rétention des personnes.

Il indique néanmoins que, les intrusions ont eu lieu, pour deux d'entre elles, durant la période de fermeture du site, il pourrait être opportun, lors des prochaines périodes de fermeture, d'informer un correspondant de la police nationale.

M. LINKE clôt le sujet de la sûreté du site PPG de Saultain en précisant que l'agent de sécurité n'est pas le seul présent sur site. Trois salariés du site sont également présents en permanence. Ces derniers, formés en tant que pompiers internes, réalisent par ailleurs des rondes additionnelles sur le site, y compris durant les périodes de fermeture.

M. LINKE présente ensuite les engagements du site PPG de Saultain, notamment en faveur de la communauté locale. Dans ce cadre, le groupe PPG mène depuis dix ans un programme intitulé « Colorful Communities », qui vise à financer et réaliser des rénovations de bâtiments collectifs.

Ainsi, le site PPG de Saultain s'est associé à la mairie d'Estreux pour rénover l'école maternelle de la commune. Des artistes ont été sollicités afin de réaliser des fresques. Le groupe PPG a pris en charge le coût global du projet ainsi que la fourniture de la peinture. Sur la base du volontariat, des salariés du site PPG de Saultain se sont rendus sur place durant trois samedis matin au mois de

juin 2025 pour participer aux travaux de rénovation. Ces interventions ont concerné la cour de récréation, la salle de restauration ainsi que d'autres locaux de l'établissement. Le budget de cette opération de rénovation s'élève à 130 000 €.

M. LINKE ajoute que depuis trois ans le site PPG de Saultain participe au programme « Made in Valenciennes », organisé par l'office de tourisme et des congrès de Valenciennes Métropole. Dans le cadre de cette initiative, le site ouvre ses portes aux habitants du Valenciennois afin de leur faire découvrir ses activités.

En février 2025, deux visites ont été organisées et ont réuni une vingtaine de participants. Les retours recueillis à l'issue de ces visites ont été particulièrement positifs, avec une note de satisfaction de 5 sur 5.

III. Questions et échanges

M. NOYEZ demande si la visite du site va être renouvelée en 2026 ?

M. LINKE indique être dans l'attente du renouvellement du programme « Made in Valenciennes » et de la sélection du site PPG de Saultain. Cela semble toutefois très probable, le site étant particulièrement prisé et les créneaux de visite étant rapidement complets. Plusieurs participants aux visites de 2025 avaient d'ailleurs déjà tenté de s'inscrire les années précédentes sans succès.

M. COSTAGLIOLI informe que le MEDEF Hainaut-Cambrésis organise, fin septembre, les « Journées du patrimoine économique » et recherche des entreprises souhaitant ouvrir leur site au public afin de faire visiter et découvrir leurs activités. L'an dernier, une vingtaine d'entreprises de l'arrondissement ont participé à cette initiative. Il précise pouvoir transmettre un contact si le site PPG de Saultain est intéressé et ajoute que ce projet n'est pas en concurrence avec le salon « Made in Valenciennes » puisque ces événements ne se déroulent pas à la même période.

M. CLERFAYT revient sur le tableau des travaux 2025 et s'interroge sur l'écart entre le montant global approuvé (2,3 M€) et le descriptif des actions présentées, qui ne détaille qu'environ 800 000€.

M. LINKE précise que le descriptif ne reprend que les projets les plus significatifs, notamment ceux liés à la sécurité et à l'environnement. Il ajoute que d'autres projets, engagés l'année précédente, ont été facturés en début d'année et ne figurent pas dans ce détail.

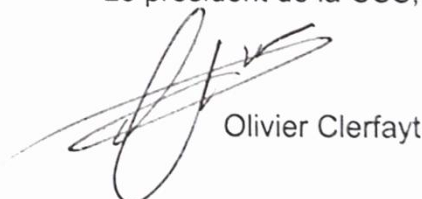
Il cite le cas suivant : le site a dépensé 400 000 € pour une nouvelle ligne de conditionnement dont 200 000 € avaient été dépensés l'année dernière au moment de l'achat. L'installation a été réalisée en janvier, le solde de la facture a été payé en début d'année, donc la deuxième partie du paiement (200 K€) fait partie du budget global des 2,3 M€.

M. CLERFAYT mentionne la sonnerie qui a retenti hier en provenance du site PPG de Saultain.

M. LINKE indique qu'il s'agissait de l'exercice semestriel d'évacuation et que celui-ci s'est très bien passé avec un temps record d'évacuation.

La séance est levée à 9 heures 50.

Le président de la CSS,



Olivier Clerfayt